

TERMES DE RÉFÉRENCE POUR LE RECRUTEMENT D'UN CONSULTANT NATIONAL EN SOLUTIONS CÔTIÈRES ET MARINES BASEES SUR LA NATURE AU TOGO

1. Contexte et justification

Dans le cadre de la mise en œuvre de son Plan d'action stratégique (PAS) 2021-2030, le Comité des pêches du centre-ouest du golfe de Guinée (FCWC), en partenariat avec l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN), met en œuvre le projet « Utilisation de la planification spatiale marine dans le golfe de Guinée pour la mise en œuvre du paiement pour services écosystémiques et des solutions côtières basées sur la nature » (MarEcoPlan).

Ce projet, financé par le Fonds pour l'environnement mondial (FEM-7), est mis en œuvre sur une période de trois ans (janvier 2024 – janvier 2027) et vise à renforcer la gestion durable des écosystèmes côtiers et marins dans la région du golfe de Guinée.

Afin de faciliter la mise en œuvre de ce projet, en particulier de sa composante 3 au niveau national, et d'assurer une meilleure coordination avec les institutions nationales et les acteurs locaux, le FCWC souhaite recruter un consultant national en solutions côtières et marines basées sur la nature (SBN) qui travaillera en étroite collaboration avec le consultant international en SBN et sous la supervision du coordonnateur du projet.

2. Objectif de la mission

Appuyer la mission du consultant international en SBN dans la collecte de données, la coordination avec les acteurs nationaux et locaux, ainsi que l'ancrage institutionnel et opérationnel des solutions côtières et marines basées sur la nature (SBN).

Les objectifs spécifiques sont les suivants :

- Collecter et analyser des informations nationales relatives aux écosystèmes côtiers et marins ;
- Procéder à la consultation des institutions nationales, les communautés locales et les autres parties prenantes ;
- Identifier les sites prioritaires et les opportunités de mise en œuvre de solutions basées sur la nature ;
- Appuyer l'organisation d'ateliers nationaux et d'activités de renforcement des capacités.

3. Tâches et responsabilités du consultant

Le consultant national aura les principales responsabilités suivantes :

a) Collecte et à l'analyse des données

- Données sur les risques côtiers et le climat (inondations, vagues, ondes de tempête, raz-de-marée, érosion côtière, etc.) ;

- Données sur l'état d'extinction des écosystèmes (distribution et intensité des mangroves, zones humides et lagunes, etc.) pour connaître les tendances en matière de dégradation, de régénération ou de restauration ;
- Données relatives aux fonctions et à la performance des écosystèmes en matière de protection ;
- Données sur l'utilisation et la couverture de l'espace ;
- Données socio-économiques et de subsistance ;
- Données de coût-bénéfice ou de rapport coût-efficacité ;
- Identifier les études, données et initiatives existantes liées aux solutions basées sur la nature ;
- Faciliter l'accès aux données provenant des institutions nationales et des projets existants ;
- Contribuer à l'analyse du contexte écologique, socio-économique et institutionnel.

b) Coordination et facilitation nationales

- Servir de point focal technique national pour la mission du consultant international ;
- Faciliter les contacts avec les institutions publiques, les ONG, les centres de recherche et les communautés locales ;
- Organiser des réunions de consultation avec les parties prenantes ;
- Assurer la coordination logistique des missions sur le terrain en collaboration avec le point focal national du projet.

c) Assistance technique pour l'identification des SBN

- Contribuer à l'identification des domaines prioritaires pour la mise en œuvre de solutions basées sur la nature ;
- Fournir une expertise locale sur la dynamique côtière et les pratiques de gestion existantes ;
- Appuyer la validation technique des options proposées.

d) Organisation d'ateliers et renforcement des capacités

- Appuyer la préparation et l'organisation de l'atelier national de consultation et de formation ;
- Faciliter la participation des acteurs nationaux ;
- Contribuer à la préparation des supports techniques et de communication.

e) Assistance à la rédaction des livrables

- Contribuer à la préparation des rapports et des documents techniques ;
- Fournir les contributions nationales nécessaires aux différents livrables ;
- Soutenir la validation nationale des documents produits.

4. Livrables attendus

Le consultant national devra produire les livrables suivants :

- Rapport compilant les données nationales et les initiatives existantes en lien avec les écosystèmes côtiers et marins ;
- Rapport sur les consultations nationales menées auprès des parties prenantes ;
- Rapport de l'atelier national de validation des projets de rapports élaborés ;
- Rapport final de mission.

5. Durée de la mission

La mission est prévue pour une période de trente (30) jours ouvrables, au cours de l'année 2026, conformément au calendrier de la mission du consultant international.

6. Supervision et coordination

Le consultant national travaillera sous la supervision du coordinateur du projet MarEcoPlan et en étroite collaboration avec :

- le consultant international ;
- les points focaux nationaux du projet ;
- les institutions nationales concernées.

7. Profil du consultant

- Diplôme universitaire (minimum Master) en gestion des zones côtières, sciences de l'environnement, écologie marine, géographie ou domaine équivalent ;
- Au moins 5 ans d'expérience professionnelle dans la gestion des ressources côtières et marines ou dans des projets environnementaux ;
- Bonne connaissance du contexte institutionnel et des écosystèmes côtiers du pays ;
- Expérience en matière d'animation de consultations avec les parties prenantes ;
- Bonne capacité à rédiger des rapports techniques ;
- Maîtrise de la langue officielle du pays.

8. Procédures de soumission

Les candidats intéressés sont invités à soumettre leur candidature :

- Un curriculum vitae détaillé (maximum 5 pages) ;
- Une proposition technique (comprenant la compréhension des termes de référence, la méthodologie de mise en œuvre de la mission et un calendrier indicatif) ;
- Une proposition financière pour les honoraires, hors frais annexes.